

Mpozagara Æ nouveau devant la justice franÆsaise pour "esclavage moderne"

Le Point, 07/08/2018 EXCLUSIF. Ville-d'Avray : l'ancien ministre du Burundi, soupÆonnÆ d'Æ«Æ esclavage moderne» Cet ancien dignitaire burundais, ÆgÆ de 77Æ ans, Ægalement ex-ambassadeur auprÆs de l'Unesco, est suspectÆ d'avoir rÆduit en esclavage un homme qui vivait chez lui depuis dix ans. [PhotoÆ : Gabriel Mpozagara a ÆtÆ renvoyÆ devant le tribunal de Nanterre (France) oÆ il sera jugÆ au mois d'octobre prochain.]Æ

Les faits ont ÆtÆ dÆnoncÆs, Æ la mi-juillet, par l'employÆ d'une sociÆtÆ chargÆe de travaux au sein du domicile d'un habitant de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine). AlertÆe par son salariÆ, la responsable de l'entreprise a aussitÆt contactÆ le commissariat de SÆvres avant de relater ce qu'il avait dÆcouvert. Selon nos informations, ce dernier constate qu'un homme, qui prÆsentait Æ«Æ des signes extÆrieurs de mauvais traitementsÆÆ», dormait sur un lit coincÆ entre une chaudiÆ et du linge Æ sÆcher dans le sous-sol de l'habitation de cet ancien procureur gÆnÆral, ministre de la Justice puis de l'Æconomie au BurundiÆ dans les annÆes 1970. L'employÆ, intervenu pour un problÆme d'huissier, confiÆ également Æ l'employeur qu'il a vu un adulte handicapÆ, enfermÆ dans une chambre dans des Æ«Æ conditions d'hygiÆne douteusesÆÆ». Rapidement identifiÆ, le propriÆtaire des lieux, Gabriel M., 77Æ ans, est loin d'Ætre un inconnu pour les policiers du secteur et le parquet de Nanterre. L'ancien ministre et diplomate avait dÆjÆ ÆtÆ poursuivi pour des faits identiques en 1998. DÆjÆ condamnÆ puis relaxÆ par la justice pour le mÆme type de faits Æ l'Æpoque, ce sont deux sÆphelins et niÆces des Æpoux Gabriel et Candide M., ÆgÆ de 72Æ ans, qui avaient connu le mÆme sort pendant quatre ans. En 2007, les juges du tribunal correctionnel de Nanterre avaient condamnÆ Gabriel M. Æ un an de prison avec sursis et Æ 10Æ 000 euros d'amende pour des faits de Æ«Æ soumission d'une personne vulnÆrable Æ des conditions d'hÆbergement de travail incompatibles avec la dignitÆ humaineÆÆ». En 2009, laÆ cour d'appel de Versailles (Yvelines) l'avait finalement relaxÆ pour ne retenir que des faits de violences aggravÆes imputÆs Æ son Æpouse. Mais laÆ Cour europÆenne des droits de l'hommeÆ (CEDH)Æ StrasbourgÆ avait finalement condamnÆ laÆ France, en octobre 2012, considÆrant que l'Ætat franÆÆtÆ en violation avec l'articleÆ 4Æ de la DÆclaration universelle des droits de l'homme qui prÆcise que Æ«Æ nul ne sera tenu en esclavage ni en servitudeÆÆ». L'Ætat avait dÆ verserÆ 30Æ 000 euros Æ l'une des niÆces du couple M.Æ«Æ Les avocats du couple avaient fait valoir l'immunitÆ diplomatique de celui qui ÆtÆ encore diplomate Æ l'Æpoque des faits dÆnoncÆs entreÆ 1995Æ et 1998, souligne une source proche de l'affaire. Cet ancien ministre ne bÆnÆficie plus aujourd'hui de cette immunitÆ. Le couple a ÆtÆ interpellÆ, leÆ 12Æ juillet dernier, Æ son domicile de Ville-d'Avray avant d'Ætre placÆ sous garde Æ vue.ÆÆ L'homme aperÆu par l'ouvrier qui a donnÆ l'alerte a ÆtÆ conduit Æ l'hÆpital ainsi que les deux fils adultes handicapÆs du couple mis en cause. Interdiction de sortir, deux repas par jour et un appel par mois Æ sa famille au Burundi. Toujours selon nos informations, la victime, ÆgÆ de 38Æ ans, a indiquÆ Ætre arrivÆe en France enÆ 2008Æ pour s'occuper Æ«Æ d'un enfant autisteÆÆ» du couple, dont il avait dÆjÆ la charge au Burundi. Mais l'employÆ des Æpoux M. a tÆ vite dÆchantÆ. Æ«Æ Il a expliquÆ qu'il avait l'interdiction de sortir de la maison de ses employeurs, qu'il s'ÆtÆ vu confisquer son passeport, qu'il n'avait que deux repas par jour et qu'il ne pouvait appeler qu'une fois par mois son Æpouse restÆe au pays, et toujours en prÆsence de l'ancien ministre, poursuit la mÆme source. Le couple a niÆ les faits reprochÆs et a refusÆ de rÆpondre Æ la plupart des questions des enquÆteurs du commissariat de SÆvresÆÆ». Par ailleurs, un juge des tutelles a ÆtÆ saisi afin d'examiner les conditions de vie et de prise en charge des deux fils handicapÆs du couple. Mari et femme sont dÆsormais renvoyÆs devant le tribunal de Nanterre devant lequel ils seront jugÆs au mois d'octobre prochain. Par StÆphane Sellami

Æ

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});